



VILLE DE LA RIVIÈRE-DE-CORPS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 FÉVRIER 2021

Date de la convocation : 10 février 2021

Date d'affichage : 22 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christophe CHOMAT, Maire.

Présents : Christophe CHOMAT, Guillaume DENIS, Hélène BONNET, Hervé WALBILLIG, Aude JOURNOT, Didier ROUYER, Fabrice PARGAT, Francis DELLA-VEDOVA, Eric BRODARD, Claire DEVANLAY, Sylvie MARTIN, Sandrine HODIN, Sylvain SPEZIALE, Emmanuelle PRALAIN, Sonia MERGER, Véronique SAUBLET SAINT-MARS, Claude GRADELET, Laurence AUMIGNON.

Représentés : Philippe LEVESQUE par Sylvie MARTIN, Caroline POUPIER par Hervé WALBILLIG, Agathe SANDRIN par Christophe CHOMAT, Christophe PAGLIA par Véronique SAUBLET SAINT-MARS, Jean-Marie MILANDRE par Claude GRADELET

Secrétaire : Madame Sandrine HODIN

Le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

09_21 - Recours au huis-clos

Rapporteur : Christophe CHOMAT

L'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les séances des conseils municipaux sont publiques. Toutefois, à la demande de 3 membres ou du Maire, le Conseil Municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis-clos.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, et dans la mesure où le public ne peut être accueilli et où la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée.

Compte tenu, que lorsque le Conseil Municipal décide de siéger à huis-clos, il exerce la plénitude de ses compétences et attributions, dans les mêmes conditions que lorsqu'il siège en séance publique.

La décision de tenir cette séance à huis-clos devrait être prise par un vote public du Conseil Municipal.

Nous continuerions ensuite à siéger à huis-clos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- **DE DECIDER**, de siéger à huis clos.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	23	23	0	0	0

10_21 - Nouveau logo et charte de communication de la Commune

Rapporteur : Christophe CHOMAT

Le blason de la commune de La Rivière-de-Corps qui est utilisé comme logotype dans la communication communale a été adopté le 16 mars 1987.

En 34 ans, la commune s'est développée, la population a augmenté et de nouvelles activités ont été créées, offrant aujourd'hui aux habitants une vie de village, active et conviviale, au sein de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole.

Afin de faire concorder l'image de la commune avec sa réalité actuelle et de doter celle-ci d'un caractère plus moderne et attractif pour l'avenir, il est proposé au Conseil Municipal de doter la Commune d'un logo propre et d'une charte graphique.

Le logotype proposé se compose de deux éléments indissociables :

- un bloc typographique mentionnant le nom de la commune accompagné d'un liseré sur la partie supérieure,
- un symbole graphique sur la partie inférieure ; celui-ci s'inspire du découpage cartographique de la commune, traversée par la Vienne.

Les couleurs choisies (vert + bleu avec dégradé) soulignent le cadre environnemental de La Rivière-de-Corps ; la troisième couleur, orangée, accentue la dynamique de l'ensemble.

La mise à jour de l'ensemble des outils de communication sera faite progressivement au cours de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à la majorité des membres présents :

- **D'APPROUVER**, le logotype et la charte de communication,
- **DE CHARGER**, Monsieur le Maire des modalités de son utilisation dans le cadre de la communication communale.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstentions	Non participant
18	23	18	0	5	0

11_21 - Projet Educatif

Rapporteur : Hélène BONNET

L'arrivée d'une nouvelle équipe municipale et la signature prochaine d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) a nécessité l'écriture d'un nouveau Projet Educatif.

Ce Projet Educatif est essentiel pour l'organisation des accueils de loisirs et le multiaccueil dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale) et également pour définir les axes de travail sur la vie sociale de notre commune (document ci-joint).

Ce document sera transmis à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations) dans le cadre de l'agrément pour l'organisation d'accueil de mineurs sur la commune et à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour le financement des activités proposées.

Vu l'avis favorable des commissions Enfance - Jeunesse - Ecole - Associations et Politique familiale - Logement - Santé des 2 et 3 février 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à la majorité des membres présents :

- **DE VALIDER**, le Projet Educatif de la Commune,
- **D'AUTORISER**, sa diffusion aux différents partenaires institutionnels.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstentions	Non participant
18	23	18	0	5	0

12_21 - Autorisation de mandatements sur l'exercice 2021

Rapporteur : Guillaume DENIS

Exposé des motifs,

Conformément aux dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut, avant l'adoption du budget, donner l'autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Considérant les dépenses d'investissement du budget primitif 2020 s'élevant à 800 425 € hors emprunts.

Il est proposé à l'assemblée délibérante, d'autoriser le mandatement sur l'exercice 2021 des dépenses d'investissement suivantes :

OPÉRATION MONTANT

N°	Opérations	Montants TTC
OPNI - 21578 - 823	Acquisition de réciprocateurs	1 700 €
OPNI – 21571 - 820	Acquisition de saleuse /épandeuse	1 000 €
OPNI – 2188 -020	Acquisition de casques sans fils pour le standard de l'accueil	700 €
Opération 214 – 2128 - 020	Acquisition et installation d'une aire de jeux pour enfants	50 000 €
OPNI – 2128 - 822	Acquisition et installation d'un terrain de jeux multisports	49 000 €
OPNI – 2188 - 64	Acquisition d'un lave-vaisselle pour l'Origami	1 500 €
OPNI – 2183 -020	Acquisition et installation de baie informatique	5 000 €
OPNI – 2315 - 822	Travaux d'aménagement du pont de la Rocade – ilots	17 000 €
OPNI – 2315 - 822	Travaux d'aménagement du pont de la Rocade – bandes et flèches en thermocollé	2 000€
OPNI – 2152 - 822	Travaux d'aménagement du pont de la Rocade – signalétique verticale	3 000 €
Total		130 900 €

Représentant 16,35 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 8 février 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- **D'ACCEPTER**, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement telles que notamment présentées ci-dessus ;
- **D'APPROUVER**, le mandatement d'un quart au plus de l'investissement 2020, hors emprunts, sur l'exercice 2021 ;
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	23	23	0	0	0

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 24.

Fait à LA RIVIERE DE CORPS, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Christophe CHOMAT